

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire a tailler des provinces de liege et de namur

En vigueur au 01/01/2016 (Dernière actualisation de la page 01/04/2016)

Augmentation CCT de + 0,065 Euros en 01/2016.

En cas d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)			
	0	3	5	7
Manoeuvre	13.7007			
Spécialisé	13.8725			
Spécialisé +	14.0554		14.1550	14.2930
Qualifié	14.3892	14.9753	15.0929	
Qualifié +	15.2101	15.7383	15.8477	15.9856